

DELIBERATION DU BUREAU

N°2019-04/14B

Objet : MISSION KENYA 2019 : PROJET CENTRE DE RESSOURCES EAU ET SANTE – DEMANDE DE SUBVENTION A L'AGENCE DE L'EAU : ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION N°2019-02/10B DU 20 FEVRIER 2019.

L'an deux mille dix-neuf, le 04 avril, le Bureau du Conseil de Communauté, dûment convoqué, s'est réuni à 17h30, en mairie de Latour-Bas-Elne, sous la présidence de Monsieur Thierry DEL POSO, Président.

Nombre de membres afférents au Bureau :	12	Vote	Pour :	6
En exercice :	12		Contre :	0
Présents :	8		Abstention :	2

Présents : Frédéric BERLIAT, Jeannine BLANC-MARY, Thierry DEL POSO, Jacques FIGUERAS, Adel M'ZOURI, Jean-André MAGDALOU, Jean ROMEO, Jean-Jacques THIBAUT.

Absents ayant donnés procuration : Marcel AMOUROUX donne procuration à Jeannine BLANC-MARY
Pierre ROGE donne procuration à Adel M'ZOURI.

Absents excusés : Georges BRETONES, Louis SALA.

Secrétaire de séance : Jean-Jacques THIBAUT

Date de convocation : 28 mars 2019

Le Président expose à l'assemblée,

Le 20 février 2019, le Bureau a décidé de demander une subvention à l'Agence de l'Eau pour un projet de coopération au Kenya.

Compte tenu du nouvel appel à projet lancé par l'Agence de l'Eau, le taux de la subvention qui pourrait être allouée a été modifié ainsi que son formalisme, par conséquent il convient d'annuler la délibération n°2019-02/10B du 20 février 2019 et de la remplacer par les éléments ci-dessous.

Depuis maintenant plusieurs années et dans le cadre de sa compétence en matière de gestion de l'eau potable, la Communauté de Communes participe, aux côtés de la commune d'Alénya, du Comité de Jumelage d'Alénya et d'autres partenaires, à des actions de coopération décentralisée et notamment l'aide à l'alimentation en eau potable de villages de population Maasai au Kenya.

Aujourd'hui, la commune d'Alénya, le Comité de Jumelage d'Alénya et d'autres partenaires étudient un projet d'accès à l'eau consommable et aux services de santé, pour les populations d'Ishamus du village NTEPES dans le comté de BARINGO.

Ainsi, dans le cadre de sa compétence, la Communauté de Communes Sud Roussillon serait partenaire pour les travaux d'accès à l'eau consommable.

Les travaux consistent notamment en la réalisation d'un forage de 100 à 200 m de profondeur, d'une station de pompage, de 2 réservoirs minimum de 20 m³ avec une distribution gravitaire de plusieurs kilomètres de canalisations, et la desserte de 10 points d'eau publics pour une population d'environ 5000 personnes.

Le coût estimatif des travaux est de 131 500,00 € HT.

La Communauté de Communes participerait à hauteur de 15 900,00 € HT.

Il est proposé au Bureau de demander une subvention à l'Agence de l'Eau d'un montant de 69,97% soit de 92 000,00 €.

Suivant le plan de financement suivant :

Estimatif des travaux 131 500,00 €

Ressources prévisionnelles :	Participation de Sud Roussillon	15 900,00 €
	Subvention demandée à l'Agence de l'Eau	92 000,00 €
	Participation du Comité de Jumelage	6 000,00€
	Participation d'ESF	6 000,00€
	Participation du Conseil Départemental 66	1 600,00 €
	Participation de la Fondation Véolia	10 000,00 €

EN CONSEQUENCE LE BUREAU APRES EN AVOIR VALABLEMENT DELIBERE, AVEC 6 VOIX POUR ET 2 ABSTENTIONS,

↳ **ANNULE** la délibération n° 2019-02/10B du 20 février 2019 ;

↳ **APPROUVE** le nouveau projet ainsi présenté ;

↳ **DECIDE** de demander une subvention à l'Agence de l'Eau d'un montant de 92 000 € correspondant à 69,97% du coût estimatif des travaux;

↳ **DIT QUE** les crédits sont inscrits au Budget ;

↳ **AUTORISE** le Président ou son représentant dûment habilité à signer toutes pièces relatives à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

**Pour extrait conforme,
Le Président**



Accusé de réception en préfecture
066-246600282-20190404-2019-04-14B-DE
Date de télétransmission : 11/04/2019
Date de réception préfecture : 11/04/2019